

Il y a suffisamment d'argent dans ce compte, de sorte que dans l'esprit du ministre, lorsqu'on examinera la situation en octobre prochain, on ne se posera même pas de question et on maintiendra le taux d'indexation actuel pendant encore trois ans. Cela, il ne l'a pas dit exactement en ces termes, mais il l'a dit de la façon voilée qui convient.

Sauf erreur, tout ce qu'il nous a dit, c'est que le seul changement qui s'appliquera aux années 1979, 1980 et 1981 visera à corriger certains abus actuels. Même s'il nous parle d'une période de cinquante ans, il ajoute qu'en appliquant les crédits à cette fin, ainsi que l'excédent d'intérêts afférent à la portion des primes des employés, et le 1 p. 100 versé par les employeurs et les employés, il y aura suffisamment d'argent pour maintenir le taux d'indexation à ce niveau.

Quand j'ai reçu cette déclaration vers midi aujourd'hui, je l'ai lue avec un peu d'appréhension. Ce que j'avais lu dans les journaux ces derniers jours m'avait inquiété. Pourtant, quand j'ai lu la déclaration, je me suis rendu compte que ce que le ministre faisait en réalité, et je ne veux pas dire qu'il essaie de jouer sur les deux tableaux parce que je pense qu'il s'est assez bien tiré d'affaire dans ce cas-ci, c'était de dire à ceux qui critiquent l'indexation des pensions: «Très bien, nous examinerons la question tous les trois ans et nous prendrons notre décision en fonction des fonds en caisse, mais d'après notre expérience, nous pensons qu'il y aura suffisamment d'argent pour continuer à indexer la majorité des pensions, même si nous éliminons les abus dans les échelons supérieurs.» Je ne m'oppose pas à cette méthode. Je suis suffisamment convaincu de la valeur de l'indexation et de son bien-fondé économique pour penser que l'on continuera d'indexer les pensions même si l'on suit cette méthode. Je suis tout à fait disposé à l'affirmer aux compagnies d'assurances qui s'inquiètent parce qu'on exigera un examen tous les trois ans.

D'autre part, monsieur l'Orateur, j'avais espéré que si le ministre parlait de la possibilité de ne pas indexer pleinement les pensions pour toute période de trois ans, il nous dise dans sa déclaration, et il le fera peut-être en répondant à cette question, selon quel genre de formule il le ferait. Je ne veux cependant pas trop le harceler à ce sujet parce que je ne pense qu'on soit obligé de réduire le taux d'indexation des pensions. Par ailleurs, s'il faut le faire, j'espère qu'on ne décidera pas de fixer un taux inférieur à l'indice des prix à la consommation pour toutes les pensions. L'indice des prix a augmenté de 6 p. 100 et je ne voudrais pas qu'on impose pour les pensions un plafond de 4 p. 100 ou de 2 p. 100 comme c'était le cas il y a plusieurs années.

Si le ministre décide qu'à cause de certains problèmes économiques, on accordera l'indexation complète pour les pensions jusqu'à concurrence de \$10,000, \$12,000 ou \$15,000, par exemple, et qu'on fixera un taux d'indexation inférieur ou qu'on supprimera entièrement l'indexation pour les pensions plus élevées, je pense que nous l'accepterons si la situation économique le justifie.

Je le répète, il aurait été utile que le ministre dise quelque chose du genre. Je note qu'il a insisté sur le fait que le crédit inscrit à ce compte sera fondé sur les intérêts supplémentaires produits par la contribution des retraités à la caisse. Pourquoi pas les intérêts supplémentaires produits par la contribution du gouvernement à la caisse?

Pensions

Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes prêt à vous lever. Je pourrai dire à peu près tout ce qu'il me reste à dire quand nous pourrions poser des questions au ministre. J'espère que nous obtiendrons les réponses que nous voulons, mais j'espère surtout qu'à cause du débat d'aujourd'hui, on ne verra plus de titres menaçants dans les journaux au sujet de la réduction du taux d'indexation et qu'on indiquera plutôt que le système d'indexation sera maintenu et qu'on se contentera simplement de faire un examen tous les trois ans et d'éliminer les abus.

Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) m'a reproché mon attitude à l'endroit de la pension des députés. Je n'ai pas le temps de dire tout ce que j'aurais à dire à ce sujet et bien que j'en aie contre la générosité des pensions des députés et contre le fait qu'elle commence trop tôt, je ne m'oppose pas à l'indexation. Les deux groupes pourraient recevoir le même traitement et je voudrais que le ministre, qui a promis dans sa déclaration que même la loi sur la pension de la Fonction publique sera remaniée, sache que j'espère que cette révision ne tardera pas et qu'on en profitera pour réprimer les abus qu'autorise la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement.

En ce qui concerne la loi sur la pension de la Fonction publique, j'espère que le ministre se montrera compatissant à l'égard des veuves et de la faible pension qu'elles reçoivent. J'espère qu'il tiendra compte de la situation de celles dont le mariage était survenu plutôt sur le tard. Il existe un certain nombre de choses qu'il convient de préciser.

Monsieur l'Orateur, cette fois-ci je termine espérant que ce que les gens retiendront c'est qu'après cette longue étude, les recommandations débridées que renferme ce gros livre n'ont peut-être pas le poids que certains ont pu espérer, mais que l'on conservera le principe de l'indexation et que les fonctionnaires à la retraite n'ont pas à s'inquiéter comme pourraient les inciter à le faire certaines manchettes de ce soir.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, en écoutant la déclaration du ministre et les réponses qui ont été données par le représentant de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique, il a été facile de comprendre que le ministre avait touché un point qui était très important, un point qui était attendu depuis très longtemps, qui était espéré, et je crois qu'une année d'élections est propice à de telles déclarations, à de telles propositions d'amendements à une loi qui touche un aussi grand nombre d'employés au Canada, parce que le gouvernement canadien est, je pense, le plus gros employeur au Canada.

Le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) s'est plaint tout à l'heure de n'avoir eu à étudier le rapport et la déclaration du ministre que trois heures avant la déclaration du ministre, tandis que les députés ministériels l'avaient eu pendant trois mois. Je peux lui dire qu'il est tout de même assez chanceux parce que je ne l'ai même pas eu trois minutes avant la déclaration du ministre pour en prendre connaissance. Mais j'ai toutefois écouté la déclaration avec attention et j'ai pu apprécier jusqu'à quel point cette déclaration était importante tout en étant à la fois très compliquée. Afin de bien apprécier une proposition comme celle qu'ont vient d'entendre, il faut absolument y mettre certains chiffres, sinon tous les chiffres, à quelque niveau que ce soit, au sujet de personnes qui seront touchées par les propositions qui seront faites dans le bill que